

Rapport Medel

45ème congrès - 2011

I- Les travaux de MEDEL

1. 25ème anniversaire

MEDEL a célébré son 25ème anniversaire en tenant en décembre 2010 à Bruxelles une conférence sur la justice à l'épreuve de la crise de l'Etat social.

Cela a été l'occasion de rappeler "qu'il faut réveiller la justice comme acteur de la démocratie, réarmer le juge et la société civile par un retour du droit, d'un droit fidèle à l'esprit de la convention de Philadelphie, qui en 1944 proclama que le travail n'est pas une marchandise. C'est par une dynamique de la responsabilité sociale de la justice qu'elle pourra contribuer à faire respecter les droits sociaux (...) Le débat démocratique, en investissant tous les espaces de communication modernes doit promouvoir une réflexion sur la crise sortant des analyses «officielles» pour faire revivre le droit, celui de l'encadrement du marché et celui de la vitalité des droits sociaux." De nombreuses voix en ce sens s'élèvent (comme celle d'Alain Supiot) Il faut leur donner du retentissement ! " (S. Gaboriau).

Avec d'autres intervenants, le thème a également été exploré lors d'une conférence à Bucarest en mars 2011.

2. Le parquet en Europe

Le parquet a été au centre de la réunion de MEDEL à Varsovie (avril 2011) et à Rome (novembre 2011).

Une part importante de la réunion de Varsovie a été consacrée au fonctionnement du parquet en Pologne : une loi de 2010 a modifié le statut et l'organisation du ministère public, selon un modèle proche de l'Espagne (séparation de la magistrature du parquet et du siège, procureur général de la Nation, conseil national des procureurs).

Il a également été question du parquet européen : l'Espagne avait, au cours de sa présidence du 1er semestre 2010, proposé de mettre en oeuvre ce projet dans le

cadre d'une coopération renforcée, mais les huit Etats qui pourraient rejoindre l'Espagne ne sont toujours pas connus.

La réunion de Rome portait sur le thème du ministère public, de l'accès au juge et des droits de l'homme.

L'exposé sur les parquets portugais et brésilien a permis d'approfondir l'idée d'un parquet "promoteur de justice" : "Si la tradition européenne n'est pas préparée pour accueillir un modèle si fraternel et ambitieux que celui du Brésil, on peut, en tous cas, envisager des solutions pour élargir le champ d'action du parquet et de lui donner une effectivité réelle sur le terrain de la défense des droits de la citoyenneté" (Antonio Cluny).

Les différentes interventions ont aussi permis de mesurer que, si tous les systèmes sont confrontés à d'importantes difficultés, la France et l'Allemagne figurent parmi les rares pays européens dans lesquels le parquet n'est pas une autorité judiciaire.

3. La justice à l'heure de la performance.

La réunion de mois de juin s'est tenue à Bordeaux (à l'ENM pour la conférence). L'objectif était de faire le point sur les effets du "nouveau management public" et sur la généralisation des mécanismes axés sur des outils gestionnaires tels que : performance, évaluation, rendement.

Des échanges et interventions, il est apparu que dans tous les pays, la justice est confrontée à des logiques organisationnelles mettant l'accent sur la « productivité » et le rendement. Certains, et spécialement les italiens qui s'appuient sur un CSM qui ont leur confiance, proposent l'implication des conseils de justice dans « la culture de l'organisation » en la mettant au service des valeurs que nous défendons. Cela pose la question de la faisabilité de cette démarche et de ses limites.

En tout cas, c'est en France que l'emprise managériale est apparue la plus forte et la plus attentatoire à l'indépendance de la justice.

II- Dans les pays membres.

La Serbie demeure le pays adhérent à MEDEL où la magistrature connaît la crise la plus grave. Il faut rappeler qu'un tiers des magistrats a été révoqué en 2009 (en droit, ils n'ont pas été retenus dans le cadre d'une procédure de "renomination"). Des procédures complexes ont été mises en place pour un réexamen des situations, à la suite des observations très négatives du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne et de l'OSCE. Mais, comme l'ont constaté les observateurs de MEDEL et de l'AEM, ces procédures demeurent opaques. La situation s'enlise, dans un contexte où la pression internationale sur la Serbie s'est relâchée après l'arrestation des derniers criminels de guerre.

III. Institutions européennes.

La CEPEJ travaille au cycle 2010-2012 d'évaluation des systèmes judiciaires. Elle organisera des rencontres dans les Etats qui pourraient être l'occasion de débattre sur l'efficacité et la qualité de la justice. La prochaine assemblée générale, programmée en décembre 2011 comportera une session d'études pour évaluer le fonctionnement des systèmes judiciaires.

Le Conseil consultatif des procureurs européens a rendu un avis sur les relations entre procureurs et administrations pénitentiaires.

Le Conseil consultatif des juges européens a rendu un avis sur "la justice et les technologies de l'information". Parmi les conclusions, le CCJE souligne que "Les juges devraient disposer à tout moment de la possibilité d'insister sur la nécessité de convoquer les parties concernées, et de produire des pièces (documents papiers) et d'organiser des audiences. Les technologies de l'information ne remplaceront jamais les pouvoirs du juge concernant l'audition et l'appréciation des preuves, ou ne nuiront pas à l'essence même des principes du contradictoire ou de la présomption d'innocence."

IV- Organisation de MEDEL et projets pour 2012.

Un nouveau bureau a été constitué, sous la présidence d'Antonio Cluny (Syndicat du ministère public portugais). Il comprend :

Eric Alt (SM, vice président),
Ignacio U. Gonzales-Vega (JpD) (trésorier)
Dragana Bojevic (association des juges serbes)
Dana Girbovan (UNJR)
Thomas Guddat (NRV)
Gualtiero Michelini (MD)
Evi Palaiologos (association des magistrats grecs)

Christian Lange, secrétaire général, auquel MEDEL doit beaucoup, est décédé en mars 2011.

Pour 2012, MEDEL poursuivra le programme des audits sur les pays membres (pour l'instant seul l'audit sur le Portugal a été réalisé)¹. Les prochains audits pourraient concerner la Turquie et la Serbie.

MEDEL a également le projet d'organiser une Université d'été, permettant de travailler sur un temps plus long que les réunions organisées à l'occasion des conseils d'administration, et avec des participants plus nombreux. La première université pourrait être organisée à Coimbra (Portugal).

Les délégués à MEDEL pour le Syndicat de la magistrature : Eric Alt, Marie-Anne Baulon, Simone Gaboriau, Benoist Hurel.

Leur mandat de deux ans parvenant à expiration, des élections seront organisées au conseil syndical de janvier 2012.

¹ Voir aussi, sur la justice espagnole : Eric Alt, Ignacio Gonzales Vega, [La justice en Espagne, un modèle en crise](#), The Book Editions, 2011.

Tout membre du SM peut, s'il le souhaite, demander à s'abonner à la liste de diffusion medelnet.